50 ans du
Lycée Franco-Argentin
Jean Mermoz
Buenos Aires

ÉTABLISSEMENT EN GESTION DIRECTE

aefe
Agence pour l'enseignement français à l'étranger

CHARTE ÉDUCATIVE du Lycée JEAN MERMOZ

Le Lycée Franco-Argentin Jean Mermoz est un **établissement bilingue biculturel**. Le *Convenio franco-argentino* de 1964, acte fondateur de notre établissement, précise les règles du fonctionnement administratif et pédagogique. Cet accord a été réaffirmé en février 2016 à l'occasion de la visite d'état du Président François Hollande en Argentine.

À ce titre, les programmes, objectifs et règles d'organisation pédagogiques sont ceux applicables en France aux établissements de l'enseignement public, tout en respectant les dispositions règlementaires définies par la *Dirección General de Educación de Gestión Privada* (DGEGP) de Buenos Aires.

Dès son origine ce lycée, a été conçu comme un établissement qui réunit en **un parcours unique les deux systèmes scolaires**, le français et l'argentin, dans le but de former ses élèves dans une logique biculturelle /un esprit biculturel qui les prépare à l'obtention des deux diplômes nationaux. L'harmonisation des programmes s'effectue au rythme de réformes assurant la validité des enseignements. Le suivi du cursus complet est obligatoire pour tous les élèves inscrits au Lycée Franco-argentin *Jean Mermoz**

Vous avez fait le choix du Lycée Franco-Argentin Jean Mermoz pour la scolarité de votre enfant. C'est un choix dont nous nous réjouissons mais qui implique de votre part l'adhésion aux principes éducatifs de notre établissement. Effectuer un cursus scolaire bilingue franco-espagnol est un atout indéniable pour le futur de nos élèves mais c'est aussi un effort supplémentaire à gérer. L'engagement de nos élèves dans l'étude de la langue et de la culture française et argentine ne peut donc être possible sans votre participation à la vie du lycée et aux manifestations culturelles françaises et argentines proposées. Celles-ci contribuent à l'intégration et à la réussite scolaire de votre enfant.

Les langues française et espagnole, étant pratiquées et comprises par la population scolaire, sont des langues de scolarisation, c'est-à-dire véhiculaires de savoirs. Ainsi, le lycée met en place des dispositifs pédagogiques (dans ou hors de la classe) qui permettent aux élèves de passer progressivement du français à l'espagnol ou de l'espagnol au français sans être déstabilisés affectivement. Les élèves auront également la possibilité de recourir à des supports divers afin de leur permettre de continuer à se familiariser avec le français et l'espagnol à la maison tout en favorisant l'entrée de ces documents dans la famille.

En contrepartie des dispositifs d'intégration linguistique mis en place par le Lycée Franco-Argentin Jean Mermoz et dans l'intérêt de leurs enfants, **<u>les parents d'élèves s'engagent à</u>**:

- ➡ Respecter sans condition le règlement intérieur de l'établissement.
- ➡ S'impliquer linguistiquement dans le choix culturel qu'ils viennent de faire en essayant d'apprendre le français et l'espagnol (cet effort permettant à leurs enfants de suivre au mieux le cursus scolaire normal au sein de l'établissement), en favorisant l'entrée de documents écrits, audio ou vidéo dans leur foyer et en participant aux activités proposées par le lycée et aux manifestations culturelles de l'Ambassade de France.

***Les élèves qui arriveraient au lycée en ayant terminé la classe de troisième, peuvent être dis*pensés de suivre certains cours (Historia, Geografía et Formación ética y ciudadana), à condition d'en faire la demande.**